

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués (primaire) de la FAPEO  
Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, 20h00**

---

à l'UOG, (amphithéâtre Berenstein), 3 place des  
Grottes, Genève

---

**APE membres présentes** : Aire, Avully, Bardonnex, Bernex, Grand-Lancy, Grand-Saconnex, Grottes, Lully-Sézenove, Onex-Parc, Trembley

**APE membres excusées** : Genthod, Saint-Jean/Devin-du-Village, Le-Sapay, Thônex, Versoix

**Comité FAPEO** : Xavier Barbosa, Narguiza Mullajanova, ATR

**Présidence de la séance** : Anne Thorel Ruegsegger (ATR)

**Procès-verbal** : Corinne Pellet-Fontaine

---

**1. Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers.**

L'ordre du jour est approuvé, pas de divers annoncés.

**2. Approbation du PV de l'AD (primaire et CO) du 3 février 2022 (joint à la présente).**

Le procès-verbal est approuvé.

**3. Infos du comité et du secrétariat général :**

**ATR** : Séance **réforme EP21**: comme déjà évoqué, dès la prochaine rentrée scolaire en août 2022, l'année sera organisée en 2 semestres et non plus en 3 trimestres, à l'exemple des autres cantons romands. L'un des avantages de ce changement est de diminuer le nombre des évaluations et de favoriser l'enseignement. L'évaluation sera davantage formative, c'est-à-dire un jugement professionnel sur l'évolution des apprentissages des élèves, ce qui permettra aux enseignants de corriger des difficultés rencontrées. Le français devient une seule discipline et non plus français 1 et français 2, (technique et communication), comme c'est déjà le cas au CO et dans tous les cantons romands. À propos des rencontres avec les parents, la notion famille-école est devenue le noyau central des discussions concernant EP21 et le groupe continuera à travailler sur la relation famille-école. Les 3 rencontres avec les parents sont maintenues. La rencontre individuelle en octobre, novembre qui avait pour objectif de remettre le premier carnet, servira dorénavant à un entretien et permettra de formuler d'éventuelles difficultés rencontrées par l'élève ou quittance que tout va bien, via un commentaire. La première séance aura toujours lieu en septembre (réunion de parents), ensuite l'entretien individuel et en fin d'année scolaire, une rencontre selon les modalités choisies par l'établissement. Les textes légaux seront modifiés pour être corrects à la rentrée.

Concernant les enfants au comportement difficile de 1P/2P qui n'arrivent pas à entrer dans leur rôle d'élève et mettent à mal la gestion de la classe, un travail de recherche a été effectué par le SRED. Il a abouti à une volonté de diminuer la pression lors de l'entrée en scolarité et les attentes de résultats pour les deux premières années. De plus il a été constaté que le jeu apporte énormément et permet de s'exprimer, les enfants apprennent au travers du jeu. Le jeu collectif

permet d'apprendre des règles. L'entrée à l'école et la relation avec les familles sont au cœur des discussions. C'est la raison du sondage effectué par la FAPEO qui permettra de porter la parole des familles concernant la relation famille-école.

**APE Onex-Parc** : tous les enseignants de 1P et 2P ont assisté à une conférence concernant les bienfaits du jeu.

**ATR** : la FAPEO propose d'inviter l'intervenante, Anne Clerc-Georgi pour donner une conférence aux parents, cet automne. Mme Clerc-Georgi travaille à la HEP Vaud, elle est spécialisée à propos du jeu et comment les enfants utilisent le jeu. Elle a expliqué que par exemple après la pandémie les enfants jouaient souvent au docteur ce qui est un bon moyen d'exprimer un ressenti concernant la crise sanitaire et permet l'apprentissage d'un vocabulaire approprié.

**APE Bernex** : à propos de EP 21 et les horaires quels sont les changements prévus ?

**ATR** : les horaires ne changent pas, les avis étaient unanimes de ne pas y toucher et ils ont été sorti de l'équation.

**ATR** : **CO22** à la suite des votations, le projet de réforme ne sera pas mis en place. Le résultat, serré, permettra peut-être de conserver certaines propositions du projet, il faut attendre une décision de la Conseillère d'État. En tous les cas le CO actuel devrait être modifié, afin d'éviter un échec programmé pour une partie des jeunes, nous espérons qu'une solution pourra être envisagée pour la rentrée.

**ATR** : rencontre avec la **DGEO**, le sujet des sorties scolaires et camps a été évoqué : des discussions avaient eu lieu en 2018/19, à la suite de la décision du Tribunal Fédéral, rappelant la gratuité de l'école obligatoire dans la constitution. Soit les camps sont facultatifs, soit ils deviennent obligatoires, mais gratuits. Trois scénarios ont été envisagés, « platinum », « gold » et « silver ». Lors de la consultation des partenaires, le plus généreux avait été choisi, rappelant ainsi l'importance des camps pour les enfants. Le chiffrage prévoyait un financement du département de 11 millions supplémentaires par année. Entre temps, un projet de loi et une motion parlementaire ont été votés qui demandent la gratuité des camps, mais ne mentionnent pas qu'ils deviennent obligatoires. Cette loi dit que les camps seront cofinancés par les communes et l'état. Des discussions sont en cours concernant la répartition des financements. À la rentrée prochaine, les camps resteront fortement recommandés, mais pas obligatoires dans l'attente de trouver des crédits supplémentaires pour 2022 et un financement pour 2023.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : les camps ne seront pas complètement gratuits. Selon la constitution, les repas de midi devront être financés par les parents, 10.— par jour pour le primaire, 16. — par jour pour le CO ce qui correspond à l'économie faite par les familles en l'absence de l'enfant. Pour la FAPEO, l'important est qu'une égalité de traitement soit respectée dans toutes les écoles, ce qui n'est pas le cas jusqu'à ce jour. À certains endroits des élèves ont pu bénéficier d'un camp chaque année et dans certaines écoles pas du tout.

**ATR** : une discussion paritaire avec les enseignants, les syndicats et l'état employeur doit avoir lieu pour que les camps deviennent obligatoires dans les cahiers des charges, mais aussi de s'assurer que les enseignants n'évitent pas certaines volées et l'obligation d'organiser un camp. En ce qui concerne les sorties d'une journée, plus aucuns frais ne sont pris en charge par les parents. Tout est financé par l'état.

**APE Gd-Saconnex** : est-ce qu'en septembre-décembre des camps gratuits pourraient être organisés et puis dès janvier 2023.

**ATR** : cela dépend du vote du budget 2023 et pour 2022, des crédits complémentaires qui peuvent être demandés à la suite du vote de la loi.

**ATR** : **Nettoyage dans les CO**, la décision de l'État de ne pas nettoyer les CO cet été pour une économie d'un million a fait beaucoup de mécontents. Finalement, les nettoyages uniquement auront bien lieu, mais aucune restauration de bâtiment.

La FAPEO a réaffirmé un mécontentement concernant **la gestion du service des remplacements**. Un recrutement est effectué une fois dans l'année, les dossiers traités ne le sont pas en fonction de la demande, mais de ce que le service arrive à traiter, ce qui n'est pas suffisant. Les horaires ne sont pas adaptés, le service est fermé le week-end et répond le lundi dès 7h00. Trouver un remplaçant entre 7h00 et 8h00 tient de la gageure. Cela crée un stress pour les enseignants qui s'inquiètent pour leur classe.

**APE Bardonnex** : et en ce qui concerne les compétences des remplaçants ? Par exemple pour une classe de 7-8P, la personne n'était pas du tout adaptée pour gérer la classe. Apparemment, posséder une maturité suffit à s'inscrire pour effectuer un remplacement.

**ATR** : en principe pour les remplacements longue durée, le service essaye de trouver des personnes formées, mais il n'y en a pas toujours suffisamment. Les enseignants chevronnés peuvent aider et soutenir, la direction de l'école également.

**APE Bernex** : pour effectuer des remplacements, il n'est pas obligatoire d'être enseignant ?

**ATR** : pour être inscrit au service des remplacements, il faut être titulaire d'une maturité, âgé de 18 ans et fournir un extrait spécial du casier judiciaire. Ils reçoivent une petite formation obligatoire, avant de commencer.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : la DGEO a fait l'aveu que le service ne fonctionne pas bien et est pleine restructuration.

**APE Onex-Parc** : lors des remplacements longue durée, si la période est connue (comme lors d'un congé maternité) il est plus facile de prévoir un remplacement qu'en cas de maladie lorsque le certificat doit être renouvelé de mois en mois. Parfois les remplaçants ont déjà accepté un nouveau remplacement. Ne faudrait-il pas prévoir une partie des remplaçants uniquement pour de longues durées ?

**ATR** : Une partie des universitaires en fin de formation qui n'obtient pas un poste immédiatement s'inscrivent pour des remplacements de longues durées en attendant.

**ATR** : à propos du **GIAP**, est-ce que des APE ont des choses à dire ou des questions ?

**APE Bardonnex** : l'APE rencontre des difficultés, lorsqu'elle organise des activités comme santé escalade à 16h00, les élèves du parascolaire ne peuvent pas participer, car ils sont sous la responsabilité du GIAP ou alors un animateur doit participer aux entraînements. Lors des goûters les enfants n'ont pas le droit de participer. L'APE trouve dommage de ne pas pouvoir collaborer en partenariat.

**APE Lully Sézenove** : s'étonne, la personne responsable du secteur est la même à Lully et lorsque l'APE a organisé des jeux dans le préau, les élèves du parascolaire ont pu participer. Le refus pourrait provenir du staff d'animateurs ?

**ATR** : l'APE devrait essayer de s'adresser directement au responsable de secteur.

**APE Onex-Parc** : lors de l'organisation de la semaine sans écran, les discussions ont lieu directement avec le responsable de secteur. Les enfants qui participent sont désinscrits du parascolaire pour participer.

**APE Bardonnex** : lorsque l'activité dure jusqu'à 18h, cela convient, mais si elle se termine à 17h30, le parascolaire n'accepte pas que l'enfant les rejoigne.

**APE Aïre** : lors des instances participatives, la responsable du GIAP ne vient plus, l'école et les parents ressentent de plus en plus un manque de flexibilité de la part du parascolaire, tout ce qui sort de l'ordinaire pose un problème. Si les enseignants prévoient une sortie et viennent avec 15 minutes de retard, les enfants ne peuvent plus aller au repas. Tout le monde doit s'adapter au GIAP et celui-ci n'est plus au service des parents et de l'école. Plusieurs rencontres ont déjà été organisées avec le directeur du GIAP lors des assemblées de la FAPEO qui permettaient d'échanger sur ces questions et de comprendre l'organisation du GIAP.

**ATR** : une nouvelle directrice a remplacé M. Diserens, la FAPEO va demander une nouvelle rencontre.

**APE Aïre** : du côté de l'école d'Aïre et du Lignon, un enfant qui va aux études surveillées ne peut pas rejoindre le parascolaire.

**ATR** : ce n'est pas normal, dans les conditions générales du parascolaire, il est écrit que pour les élèves qui fréquentent les études surveillées, un accueil différé est organisé, une fois par semaine.

**APE Aire** : a eu la surprise d'apprendre qu'à l'école d'Aire, sur les 7 animateurs, 3 personnes sont déplacées contre leur gré, les plus anciens.

**ATR** : Peut-être cela permettra un peu plus de souplesse. La gestion du personnel est très compliquée au GIAP, notamment en raison des horaires qui entraînent un turnover de 400 personnes par année.

**APE Aire** : certes c'est compliqué, mais la communication est quasi inexistante avec les parents. Les sorties, comme des tournois de foot, ne sont pas communiquées. Un échange permettrait aux parents d'adapter les tenues des enfants aux circonstances.

**APE Bardonnex** : des tournois de foot sont aussi organisés avec d'autres écoles et le planning est transmis aux parents.

**APE Onex Parc** : lors de la sortie ciné kids, les parents viennent chercher les élèves à de Saussure, ils sont donc informés de l'organisation.

**ATR** : Aire n'est pas le seul lieu à connaître des problèmes de communication, par exemple à l'école des Pâquis, les lieux dédiés au parascolaire se trouvent parfois dans des appartements et les parents n'en avaient pas l'adresse.

**APE Aire** : l'APE a encouragé les parents à aller discuter avec la responsable de secteur, mais rien ne change.

**ATR** : ces informations collectées seront transmises à la direction du GIAP, la FAPEO va demander à les rencontrer.

**APE Gd-Saconnex** : au Grand-Saconnex, les parents sont mécontents de l'animation qui est très pauvre et le type d'encadrement très sévère, les animateurs infligent des punitions. Un sondage a été fait auprès des parents et une rencontre a été organisée avec la responsable de secteur pour parler des problèmes soulevés. Une petite amélioration a été constatée. La formation des animateurs est questionnée.

**ATR** : la formation a lieu en collaboration avec la haute école de santé-social, pour les animateurs.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : la formation est succincte la 1ère année et plus poussée la 2ème année, lorsque les animateurs restent. Beaucoup de changements ont eu lieu, au GIAP, qui est dans une phase de transition, notamment avec le système des abonnements qui permet une simplification et une meilleure gestion. Les informations seront données de manière transversale pour que le fonctionnement soit le même partout. Des ASE ont été engagées afin de développer les animations.

**APE Gd-Saconnex** : c'est aussi pour cela que l'APE a souhaité organiser des cafés de parents, afin que ceux-ci comprennent la réalité de la structure du parascolaire.

**APE Bardonnex** : rejoint la remarque de l'APE Gd-Saconnex concernant l'encadrement. Lors des repas, des règles sont mises en place et pour le bon respect de celles-ci, les enfants reçoivent des bonbons s'ils se tiennent correctement, de plus les locaux sous-dimensionnés. Une grande discussion a été organisée afin d'essayer de retrouver un peu de sérénité lors des repas, et des locaux supplémentaires, depuis ça va beaucoup mieux.

**ATR** : concernant la gestion des comportements, les APE ne doivent pas hésiter à questionner les responsables. Comme pour les goûters, le SSEJ (service santé jeunesse) transmet des indications et des recommandations.

**APE Bardonnex** : dans le canton de Vaud, l'encadrement est très différent, le temps d'accueil est beaucoup plus élargi, il commence déjà le matin,

**ATR** : à Genève, la possibilité d'organiser un accueil le matin existe, un certain nombre de familles doivent s'engager à l'utiliser pour qu'il ouvre. Néanmoins, un enfant ne peut pas être inscrit, le matin, le midi et le soir.

**APE Bardonnex** : durant les vacances scolaires dans les centres aérés c'est le parascolaire qui organise une prise en charge, par exemple dans le canton de Vaud ou en France.

**ATR** : à Genève, ce sont les maisons de quartier avec un encadrement plus professionnel que celui du parascolaire.

**APE Gd-Lancy** : qui finance les goûters, au parascolaire ?

**ATR** : les communes via l'ACG (association des communes genevoises) et la participation des parents.

**APE Grand-Lancy** : mon enfant doit apporter un panier-repas à midi en raison d'une intolérance au lactose et lorsqu'il y a des fruits au goûter, il n'a pas le droit d'y goûter.

**ATR** : des situations de choc anaphylactique ont déjà eu lieu, ce qui explique la frilosité des animateurs.

**APE Trembley** : à l'école de Trembley, le Service des écoles propose des activités aux élèves, ceux qui fréquentent le parascolaire en bénéficient prioritairement. Cela frustre certains parents.

**ATR** : en ville de Genève, différentes associations ou clubs sportifs proposent, une activité à découvrir, comme un sport. Ces activités ne sont pas proposées pour encourager l'inscription au parascolaire, mais pour permettre aux enfants qui le fréquentent de découvrir un sport ou un art. Elles ne durent qu'un trimestre afin de permettre un tournus.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : propose d'inviter la nouvelle directrice lors d'une assemblée des délégués.

**APE Gd-Saconnex** : pourquoi est appliqué un délai de carence, si l'inscription au parascolaire n'est pas faite durant la période officielle ? Ce délai de carence de 45 jours est énorme.

**ATR** : auparavant, la majorité des parents s'inscrivaient le jour de la rentrée, ce qui rendait l'engagement des animateurs compliqué. Maintenant les parents doivent s'inscrire à l'avance et s'organiser. De plus du personnel devait être prévu pour les inscriptions.

**APE Bernex** : un certificat médical qui attestait que les parents n'ont pu faire l'inscription dans les temps a permis de faire sauter le délai de carence.

**ATR** : des exceptions permettent de lever ce délai, comme un déménagement, ou un changement de situation professionnelle, etc.

#### 4. Commissions : évoquées au point 3.

#### 5. Infos des APE/APECO

**APE Bardonnex** : les activités ont repris hors temps scolaire, les goûters étant difficiles à organiser et les cafés de parents peu fréquentés, ils ont été abandonnés. L'APE organise des vide-greniers, la fête des écoles, des bourses, etc. Une nouveauté qui pourrait intéresser les autres APE est un jeu avec des Kapla, animé par une société française qui propose aux enfants de faire des créations. L'APE a financé ce projet et les élèves de l'école de Compesières ont pu en bénéficier. L'APE organise également une distribution de fruits et légumes et encadre les entraînements de santé escalade tous les 2 ans et alternance avec la patinoire.

**ATR** : les instances participatives, obligatoires, au minimum trois fois par année, sont-elles organisées avec la participation du GIAP, des enseignants, des parents, des communes et du directeur ?

**APE Bardonnex** : n'est pas certaine, va se renseigner, mais ne pense pas.

Les instances participatives ont eu lieu (pas toujours trois réunions, parfois une ou deux) : à Onex-Parc, Aire, Bernex, Gd-Saconnex, Lully, Grand-Lancy, Grottes (les élèves participent aussi).

Bardonnex et Aully doivent vérifier.

**ATR** : effectivement des élèves des conseils de classe peuvent être délégués, afin de partager leurs préoccupations ou discuter des jeux dans le préau, la réalisation d'une fresque, etc.

**APE Grand-Lancy** : à l'école En-Sauvy, les enfants avaient demandé un jeu en forme de bateau dans le préau, il a été installé et connaît du succès.

**APE Aire** : auparavant, lors des conseils d'établissement, une trace écrite sous forme d'un compte-rendu était distribuée à tous les parents via la fourre de communication, depuis le passage aux instances participatives, ce n'est plus le cas.

**ATR** : une personne doit prendre le procès-verbal, historiquement pour les conseils d'établissement une transmission de l'information était prévue. La diffusion était laissée à la libre appréciation, comme

un affichage ou une mise en ligne sur le site de l'école. Dans la directive actuelle, il est mentionné : "Les notes de séance sont remises aux participants. Elles sont affichées selon les modalités propres aux différentes écoles et/ou peuvent être publiées sur le site internet de l'établissement. Les partenaires assurent la transmission des informations, qu'elles jugent utiles, à leurs membres".

**APE Onex-Parc** : à Onex-Parc, il y a deux versions, une pour les participants (procès-verbal) et un compte rendu synthétique pour le public disponible sur le site de l'école.

**APE Bardonnex** : confirme qu'aucune instance participative n'a eu lieu, depuis en tous les cas 3 ans.

**ATR** : propose aux APE de rapidement demander des dates aux directions d'établissement afin que le calendrier soit établi dès la rentrée scolaire.

**APE Aïre** : lors de la dernière séance à Aïre il a été relevé que pour les acteurs comme la commune ou le GIAP c'est parfois compliqué, lorsqu'ils doivent se rendre dans plusieurs lieux. En conséquence le calendrier se fixe maintenant pour toutes les dates des rencontres de l'année à venir.

**APE Bardonnex** : ce sont les représentants des parents membres de l'APE qui participent ?

**ATR** : c'est le comité de l'APE qui décide qui les représente, il faut que ce soit un membre de l'APE. S'il n'y a pas d'APE dans l'école, le directeur peut trouver une autre modalité ou contacter la FAPEO en vue de réactiver ou mettre en place une APE.

**APE Bernex** : à Bernex, il y a 2 APE et 2 écoles et l'instance participative se fait en commun.

**ATR** : le directeur peut décider de regrouper les écoles du même établissement, ou de faire dans chaque lieu.

**APE Onex- Parc** : pour le GIAP est-ce le responsable de secteur qui doit venir ?

**ATR** : le responsable, ou un ASE, ce sont les équipes qui s'organisent.

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : les instances participatives sont obligatoires pour répondre à l'exigence de la loi sur l'instruction publique, article 13, relation avec la famille : à cette fin et dans le but de renforcer la cohérence générale de l'action éducative menée en faveur des élèves, le département favorise la concertation avec la famille et les autres partenaires de l'école.

**ATR** : lors des instances participatives, les participants n'évoquent pas de situation individuelle, mais discutent de propositions pour le bien vivre à l'école, la sécurité à l'école, l'organisation des événements durant l'année, etc.

**ATR** : à propos de la journée à pied à l'école, afin de bien l'organiser, il est conseillé d'en parler avant la rentrée en comité et avec la direction de l'établissement. Cette année, le thème est les "supers héros" et un écusson est à télécharger. Allez voir sur le site [journée à pied à l'école](#), le vade-mecum, qui explique comment peut se dérouler une journée et propose des bricolages. La coordination est disponible pour des renseignements et faire des copies gratuitement des invitations à destination des parents.

**APE Bardonnex** : l'école est excentrée du village, est-il possible d'organiser des trajets à vélo ?

**ATR** : il faut parcourir le vade-mecum, une partie parle du vélo bus.

**ATR** : tout ce qui est proposé est gratuit. Les activités et les cortèges sont parfois organisés le matin ou à 16h. Des goûters sont quelques fois offerts par les communes, etc. Il est également intéressant d'inviter la police municipale, pour la prévention.

**APE Avully** : la JIAP est une journée phare à Avully, chaque année, le directeur permet l'organisation des jeux dans le préau par les plus grands et de commencer les cours plus tard.

**ATR** : cette journée permet un rappel aux automobilistes d'être attentifs aux élèves, piétons.

**APE Bardonnex** : quel est le délai pour envoyer un article pour le journal de la FAPEO ?

**ATR** : fin de la semaine prochaine maximum.

**APE Grand-Lancy** : le PV des assemblées des délégués peut-il être transmis aux membres ?

**ATR** : oui après validation il est public et disponible sur le site.

**Xavier Barbosa (comité FAPE)** : lors de l'assemblée générale de la FAPERT qui est l'équivalent de la FAPEO à l'échelle de la Romandie et du Tessin, en compagnie de J-F. Stassen (comité FAPEO) nous avons représenté les APE pour le canton de Genève. Étaient présents 3 directeurs des départements de l'instruction publique des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Valais. Leur discours exprimait un message de reconnaissance envers la participation des parents à l'école et de soutien envers les enseignants. Cela motive à continuer à œuvrer au sein des associations de parents.

**APE Gd-Saconnex** : s'inquiète de l'avenir du comité et de l'APE, plusieurs personnes quittent et aucun volontaire se ne propose.

**APE Avully** : l'APE a fait un appel dans le journal de la commune, et ça a fonctionné.

**ATR** : la recherche de membres et la communication doivent être permanentes, les gens peuvent participer en cours d'année, même s'ils ne sont pas élus. Les réseaux sociaux sont un plus.

**APE Bardonnex** : beaucoup de membres viennent au comité, mais lors de l'organisation d'activités peu sont présents.

**ATR** : certains comités font deux listes, les parents qui souhaitent donner un coup de main ponctuel et ceux qui participent aux comités.

**APE Satigny** : l'APE a été victime de son succès, la mairie a beaucoup sollicité l'APE, un stand était prévu dans chaque manifestation, ce qui a permis de récolter des sous pour l'achat de livres en faveur de la bibliothèque. Néanmoins, l'APE a dû mettre un frein et redire les buts d'une association de parents d'élèves.

**ATR** : les communes ont besoin du monde associatif et cela permet de montrer aux partenaires que l'APE est active, mais attention de ne pas se laisser déborder par le succès.

**APE Onex-Parc** : peu de gens sont disponibles au comité, il serait plus confortable d'organiser des activités avec un comité plus nombreux.

**APE Grottes** : l'APE de Grottes connaît les mêmes difficultés, le covid n'as pas facilité les choses et a limité les prises de contact avec les parents.

**APE Avully** : la JIAP (journée internationale à pied à l'école) permet de faire connaître l'APE aux parents, dès le début de l'année et ensuite la communication doit se poursuivre tout au long de l'année

**APE Aïre** : si chaque école a un budget pour la bibliothèque, pourquoi l'APE Satigny a-t-elle dû trouver des fonds pour l'achat de livres ?

**Xavier Barbosa (comité FAPEO)** : à Satigny l'établissement compte 2 écoles, une seule avait une bibliothèque et les enseignants ne prenaient pas toujours le temps de se déplacer pour s'y rendre.

**APE Bernex** : depuis de nombreuses années, c'est l'APE Bernex qui finance l'achat de livres. Le nouveau directeur a trouvé cela scandaleux. Néanmoins il souhaite que l'APE fasse des propositions de livres dont l'achat sera financé par l'école. Pour l'anecdote c'est l'APE qui ouvre la bibliothèque à 16h, le mardi.

**APE Lully** : l'école de Lully il y a une bibliothèque, l'APE ne finance rien. Pour Bernex est-ce la même problématique qu'à Satigny, c'est-à-dire 2 écoles et une seule bibliothèque ?

**ATR** : la FAPEO peut poser la question à la directrice des finances pour savoir comment sont alloués les budgets, par établissement ou par école. Il n'est pas certain qu'une salle de bibliothèque soit une obligation.

**APE Trembley** : à l'école de Trembley, en raison du manque de place la bibliothèque est reconvertie en classe et les enfants ne pourront plus y accéder durant les heures d'école.

**ATR** : il y a beaucoup de disparité d'un lieu à l'autre, à Bellevue dans un nouveau bâtiment a ouvert une nouvelle bibliothèque qui n'est plus gérée par les enseignants, mais par une association. Elle reçoit de nombreux dons de livres.

**APE Aïre** : il est dommage d'essayer de trouver des projets pour intéresser les enfants à la lecture si déjà les enseignants ne se rendent pas à la bibliothèque avec les élèves.

**ATR** : à Versoix la bibliothèque municipale organise des activités et les classes s'y rendent. Le manque de place et l'organisation interne font que chaque école procède différemment.

**APE Grottes** : le bibliobus est aussi une solution.

**ATR** : les boîtes d'échanges de livres fonctionnent bien.

## 6. Divers : pas de divers

**ATR** : remercie l'assemblée et clôt la séance.